



TARIFICATION 2018

TARIFICATION		
NATURE DES OBJETS	RÉSIDENTS	NON RÉSIDENTS
Articles d'utilité courante en petit volume (déchets secs, plastiques, carton, bois, verre)	Gratuit	0.30\$ / kg
Meubles encombrants non métalliques (table, meubles de salon, base de lit, étagères, meubles intégrant un téléviseur, etc)	5.00\$ / objet	5.00\$ / objet
Matelas, tapis en rouleau	5.00\$ / objet	15.00\$ / objet
Téléviseurs, écran cathodique d'ordinateur, équipements informatiques	5.00\$ / objet	5.00\$ / objet
Matériaux de construction (résidus de démolition ou travaux, équipements non métalliques de plomberie, chauffage, ventilation, électricité, fenestration, isolant, revêtement de vinyle, bois de palette, bois traité, bois peint ou vernis, etc)	0.20\$ / kg	0.30\$ / kg
Bardeau d'asphalte et recouvrement bitumineux (membrane, etc)	0.20 / kg	0.30\$ / kg
Matériaux, meubles et équipements métalliques (poêle, réfrigérateur, laveuse, sècheuse, BBQ, tôle, vieux fers, aluminium)	Gratuit	5.00\$ / objet
Pneus (format agriculture, industriel ou commercial refusé)	Gratuit	Gratuit
Branches et résidus d'émondage	Gratuit	Non autorisé
Gazon, feuilles mortes, et autres résidus de jardin	Gratuit	Non autorisé
Tubulure "propre" (sans chalumeau, raccord et broche, etc.)	Gratuit	Gratuit
Sans broche, mais autres composantes toujours sur les tubes	0.17\$ / kg	0.17\$ / kg
Avec broche et composantes	Non autorisé	Non autorisé
Matériaux granulaires souillés (brique, béton, asphalte, roc)	Gratuit	Non autorisé
Peintures, solvants (non industriels)	Gratuit	Gratuit
Huiles usées (industrielle, mécanique, hydraulique, cuisson)	Gratuit	Gratuit
<p>Le client devra payer comptant sur place (la municipalité ne soutient pas le crédit)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Celui qui livre le matériel est responsable du paiement (la municipalité ne facture pas les tiers) • Cette tarification est en vigueur depuis le 10 avril 2017 		

HORAIRE DE L'ÉCO CENTRE

18 avril au 16 octobre

Journée	Heures d'ouverture
Mardi	18h00 à 20h00
Vendredi	13h00 à 18h00
Samedi	9h00 à 16h00

À NOTER:

- Une preuve de résidence ou une copie de permis de construction peuvent être exigées.
- Les résidus dangereux d'origine commerciale ou industrielle sont refusés
- Les pneus doivent être déjantés et propres